

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 27**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. RICHARD MALLIE**

---

**OBJET**

Convention d'exploitation de données du fichier national des accidents corporels

---

**DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service de l'Entretien et de la Circulation  
0413312375**

## **PRESENTATION**

Afin d'améliorer la lutte contre l'insécurité, le Département doit disposer de données statistiques officielles détaillées de l'accidentalité routière sur le réseau départemental des Bouches-du-Rhône.

Ces données sont consignées dans des Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels de la circulation (fichiers BAAC), émis par les forces de l'ordre et issus du Fichier national des accidents corporels. L'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière est chargé d'administrer ces informations.

Pour disposer de ces statistiques, il convient d'établir une convention avec cet Observatoire national précisant les modalités de mise à disposition et d'exploitation de ces données.

L'analyse de ces données permettra de déterminer les zones à accidentalité remarquable nécessitant une attention particulière et d'engager des actions de prévention routière et d'amélioration du réseau routier départemental adaptées.

Cette convention n'a aucune incidence financière

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention d'exploitation de certaines données du fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries. Le projet de convention est joint au présent rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué à la Sécurité Routière, je vous serai très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL